

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°34/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **19 juillet**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Steve **BIANCHI** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoï **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absent : M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX – ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE.

Exposé du Maire

Le marché actuel concernant l'entretien et l'aménagement des voiries et réseaux situés sur le territoire communal se termine le 31 juillet 2023 et un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 20 juin 2023 en vue de son renouvellement.

La parution a été effectuée par le journal d'annonces légales "L'Essor" en date du 23 juin 2023, avec une date limite de réception des offres fixée au 13 juillet à 12 heures.

Deux offres nous sont parvenues par le biais de la plateforme dématérialisée, à savoir :

- Entreprise PERRIER TP centre CTPG (01360 Loyettes).
- Entreprise Jean LEFEBVRE Rhône Alpes (38307 Bourgoin Jallieu).

Une analyse a été effectuée par le Directeur des Services Techniques, afin d'être présentée en Commission d'Appel d'Offres le 18 juillet courant.

A l'issue de cette présentation, la Commission a retenu à l'unanimité l'offre de l'entreprise PERRIER TP centre CTPG. Cette offre comprend un bordereau des prix unitaires pour chaque intervention.

L'avis d'appel public à la concurrence avait fixé deux critères pour classer les offres, à savoir le prix (40 % de la note finale) et la valeur technique (60 % de la note finale).

Nous vous proposons de prendre acte de cette décision et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces du marché attribué à l'entreprise PERRIER TP centre CTPG pour une durée de quatre années, à savoir du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2027.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 juillet 2023, attribuant à l'entreprise PERRIER TP centre CTPG le marché à bons de commande pour l'entretien et l'aménagement des voiries et réseaux situés sur le territoire communal.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'ensemble des documents utiles à la mise en œuvre de ce marché d'une durée de quatre années, à savoir du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2027.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 20 juillet 2023

Le Maire,

